EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201211-DEL632020-DE

Séance du 11 décembre 2020

N° 63/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/12/2020

Date d'affichage
04/12/2020

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 décembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à. LECHEVALIER Gilles
Mme DETOURBET (FERRY) Marie Charlotte donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RICHARD Emmanuel

OBJET

CONVENTION SPA ESSUILLET

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention de fourrière animale doit être renouvelé et ceci pour les 5 années à venir (document joint à la convocation).M. le Maire fait constater que cette nouvelle convention a évolué en tenant compte du souhait de nombreuses municipalités vis-à-vis des options. Suivant le service demandé, les coûts sont différents. M. le Maire propose l'option A et A+ uniquement soit pour un montant de 582.12 € / an à compter 2021. Cependant le budget 2021 et suivant comprendra également un financement pour d'éventuels déplacements et des frais de stérilisation.

A ce sujet, il est rappelé :
- la problématique des chats errants sur la commune et le coût onéreux de la stérilisation,
- et l'importance pour le village de réaliser un chenil pour accueillir les animaux en attente de transfert à la SPA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de signer la convention avec la SPA Essuilet avec le choix de l'option A et A+ pour un montant de 582.12 €/an
- **DECIDE** d'inscrire chaque année les crédits nécessaires pour éventuellement des frais de déplacement et des frais de stérilisations pour limiter la prolifération des chats sauvages dans la commune

Ainsi fait et délibéré le 11/12/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)